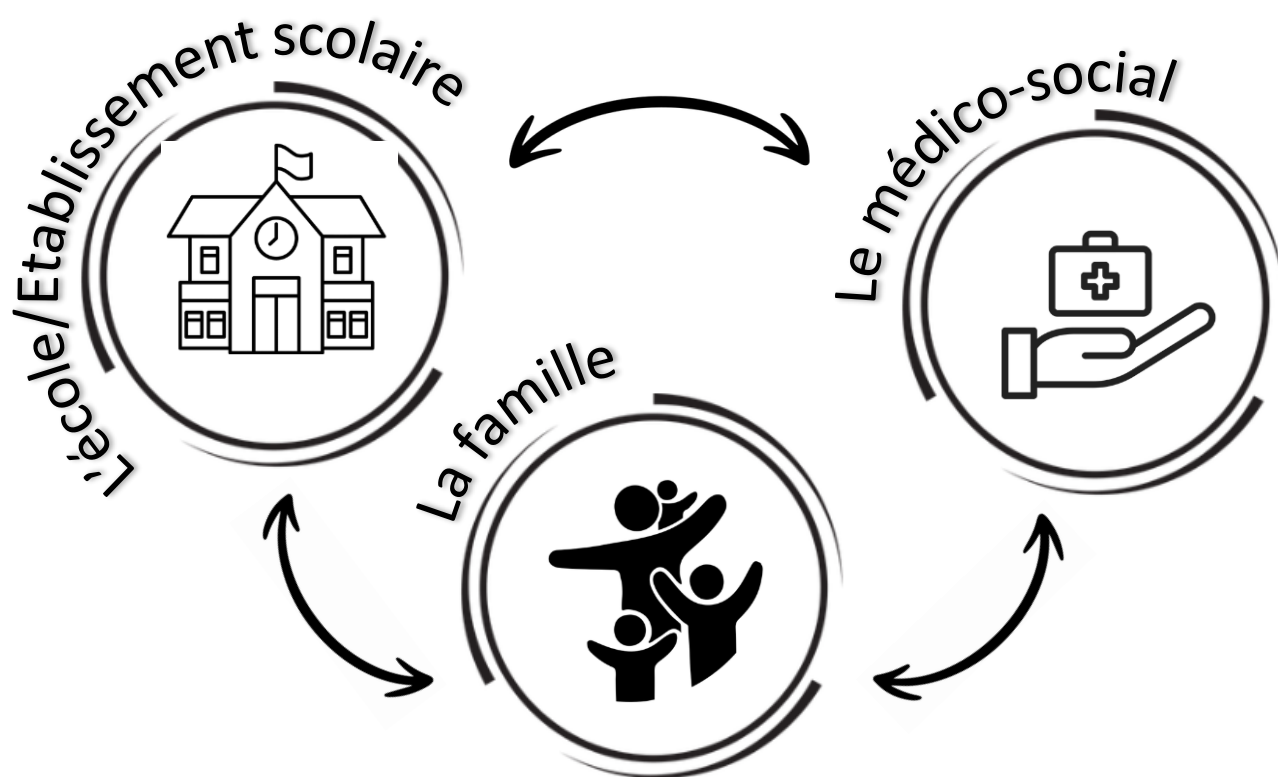


Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques

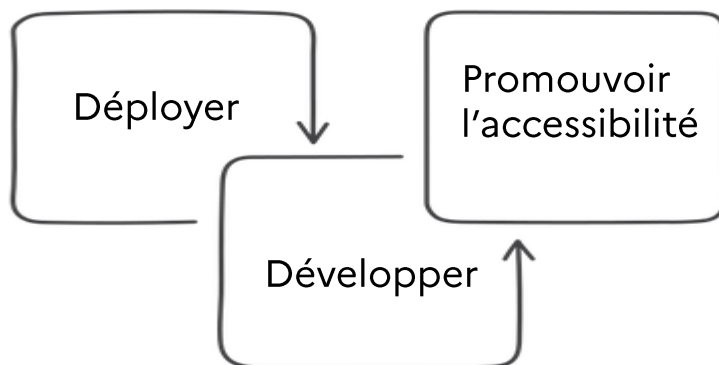
A DESTINATION DES FAMILLES ET DES ENSEIGNANTS



Une coordination étroite entre les acteurs de l'éducation nationale et du médico-social .

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Vous avez déjà mis en œuvre les préconisations internes à l'Éducation Nationale (PPRE, PAP, psychologue E.N., personne ressource, conseiller pédagogique...). Si des difficultés persistent, le PAS, peut éventuellement être une solution.



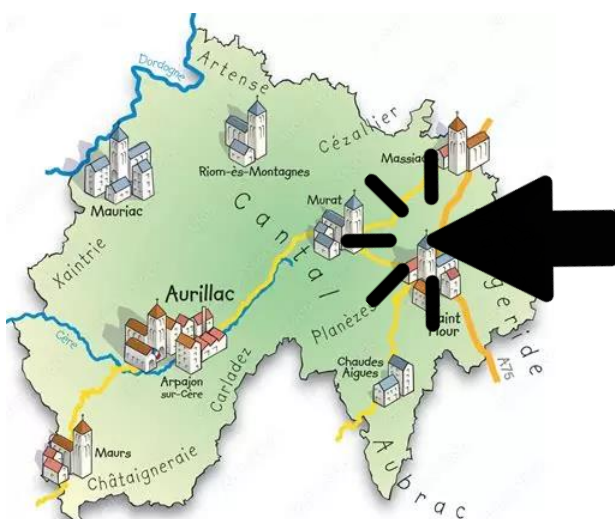
Le PAS, un nouveau service

Le PAS est un nouveau service rendu aux parents et aux responsables légaux des élèves présentant des Besoins Éducatifs Particuliers (BEP), ainsi qu'une organisation qui vient en appui des professeurs. Il s'agira pour le PAS de proposer des réponses rapidement opérationnelles, tant d'un point de vue pédagogique qu'environnemental.



Une nouvelle organisation au service de la réussite **de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (et non aux seuls élèves ayant une reconnaissance de situation de handicap par la MDPH)**

Accéder aux lieux d'accueil, horaires et outils de saisine du PAS .



Cliquez sur la carte pour accéder aux horaires et lieux, du PAS et espaces d'accueils.

[Saisine
famille](#)

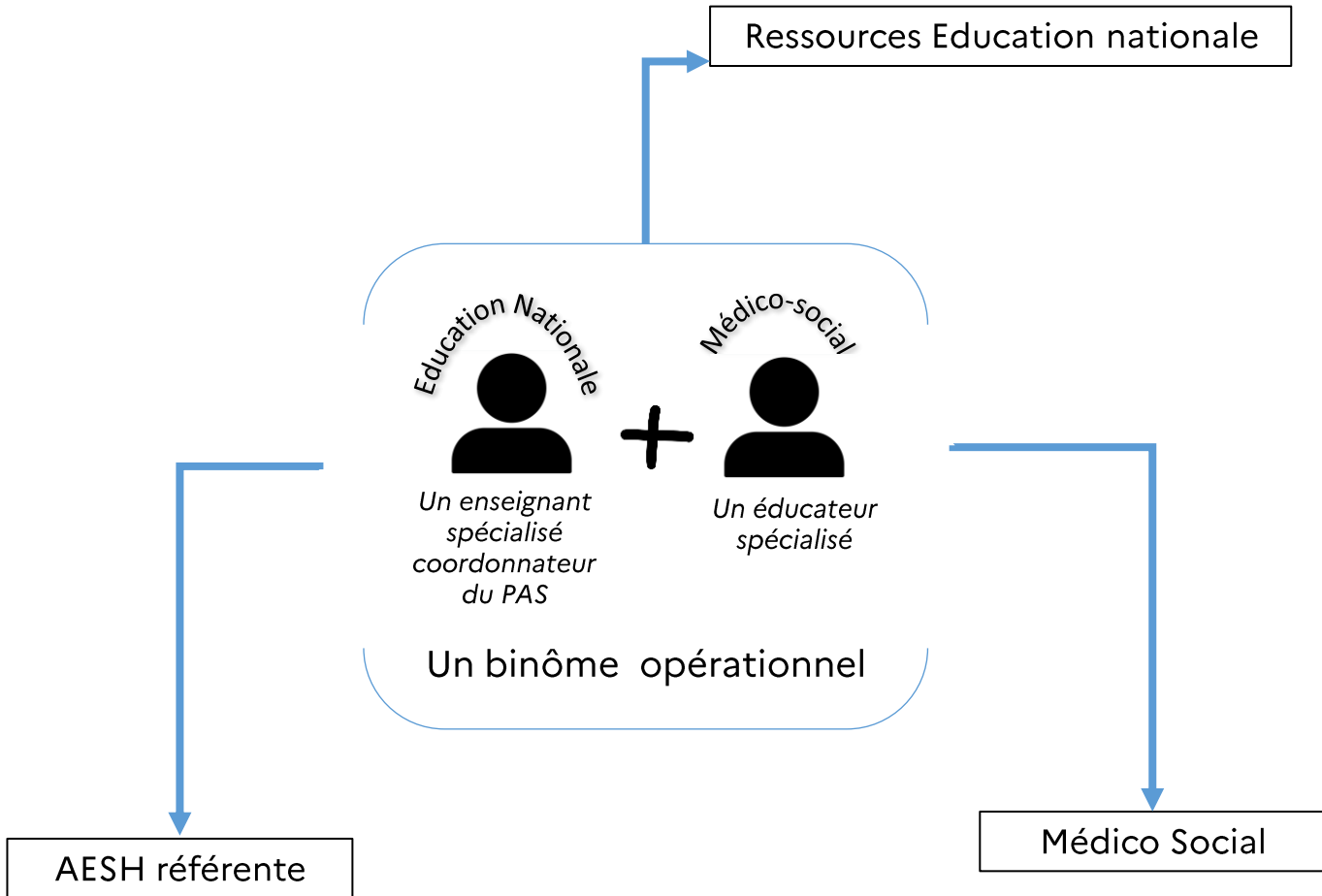
[Saisine
établissement](#)

[Carte
interactive](#)

Cliquez sur le lien pour accéder aux informations puis téléchargez le pdf modifiable.

L'équipe du PAS et les 3 types de réponses

Les équipes des Pôles d'Appui à la Scolarité:



A qui s'adresse le PAS ?

Le PAS s'adresse à **tous les enfants et adolescents scolarisés** dans les établissements publics et privés sous contrat.



De la maternelle au lycée

Qui peut solliciter le PAS ?



Les parents



Les directeurs, les équipes pédagogiques



Les inspecteurs et les chefs d'établissement

Fonctionnement du PAS

